

## Pour un accès sécurisé à l'avortement dans des situations de conflit et d'urgence humanitaire

Aujourd'hui, près de 80 millions de personnes vivent dans des situations de crise ou sont déplacées en raison d'un conflit, d'une catastrophe naturelle ou d'autres violations des droits humains.<sup>1</sup> Le temps moyen passé par une personne en situation de déplacement augmente et, dans de nombreux cas, s'étend sur dix ans ou plus. Pour nombre de personnes, les répercussions des crises peuvent durer une grande partie de leur vie, affectant leurs droits humains, leur dignité et leur santé.

Dans les situations de conflit et de crise, les femmes et les filles sont confrontées à des difficultés considérables lorsqu'elles tentent d'éviter une grossesse non désirée, notamment la perte de leurs moyens de subsistance, de leurs biens et des structures familiales et sociales dont elles dépendent en temps normal. La fragilité persistante et le déplacement des femmes et des filles les exposent à un risque élevé de grossesse non désirée du fait de l'augmentation des risques de violence sexuelle, de rapports sexuels transactionnels et coercitifs, de traite des êtres humains et d'autres formes d'exploitation et de violence sexuelles. Les perturbations et l'éloignement des services de santé et de contraception augmentent également le risque de grossesse non désirée et de grossesse compliquée par des maladies coexistantes, telles que la malnutrition ou l'anémie sévère. Ces facteurs peuvent entraîner des comportements à risque en matière de recours à l'avortement, qui peuvent être à l'origine de décès et d'invalidité maternels.

En dépit des nombreux facteurs qui exposent les femmes et les filles vulnérables à un risque accru de grossesse non désirée, les réfugiées et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays se voient systématiquement refuser l'accès à des soins d'avortement sécurisé, souvent même lorsque l'avortement est légalement autorisé. Les informations et les présomptions erronées, les attitudes stigmatisantes, l'absence de priorité accordée à l'avortement sécurisé dans la prestation de services, les malentendus concernant la loi et les restrictions politiques au sein des organisations mondiales sont autant de facteurs qui contribuent à l'absence notoire de progrès en matière d'accès à l'avortement sécurisé pour les demandeuses d'asile, les réfugiées et les personnes déplacées.

Bien que des progrès aient été réalisés au niveau mondial pour reconnaître le manque d'attention et de preuves concernant les services d'avortement dans les situations humanitaires, l'amélioration de l'accès à des services d'avortement sécurisé pour les demandeuses d'asile et les réfugiées a été insignifiante.<sup>2</sup>

### Position de la FIGO face à ce problème

La FIGO reconnaît que l'avortement sécurisé est une intervention fondée sur des données probantes et constitue une stratégie importante pour sauver des vies afin de réduire l'impact de l'avortement à risque sur la mortalité et l'invalidité maternelles. L'accès à l'avortement est un droit humain fondamental et un soin de santé essentiel urgent.<sup>3</sup> L'avortement sécurisé fait partie d'un ensemble complet d'interventions essentielles en matière de santé sexuelle, reproductive et

maternelle par les principales agences et organisations de santé, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les Nations Unies (ONU) et le Groupe de travail interorganisations sur la santé procréative en situation de crise (IAWAG).

La FIGO considère le choix reproductif, y compris l'accès à des services d'avortement sécurisé, comme un instrument élémentaire et non négociable pour garantir le respect des droits humains de chaque femme et fille, et pas uniquement dans une région ou un pays, mais à l'échelle mondiale.<sup>4</sup> La FIGO affirme que le droit à un avortement sécurisé fait partie intégrante de la santé reproductive et sexuelle et des droits connexes, de l'égalité des sexes, de la justice reproductive et des soins de santé universels. La FIGO reconnaît que la prise en charge de l'avortement, la gestion et la prestation rapide de services non moralisateurs sont essentielles, même en cas d'urgence.<sup>5</sup> Ainsi, la FIGO affirme que ce droit à la santé et au progrès scientifique ne peut être dénié en fonction des circonstances : l'accès à l'avortement sécurisé doit être mis à la disposition des demandeuses d'asile, des réfugiées et des personnes déplacées, même en cas d'urgence grave.<sup>6</sup>

Les professionnels de la santé et les systèmes de santé doivent s'efforcer de préserver ces droits tout en veillant à ce que les femmes, les filles et les professionnels ne soient pas criminalisés pour avoir offert des services et des soins essentiels et rapides en matière d'avortement.

## Les recommandations de la FIGO

Les professionnels de la santé œuvrant dans des situations de crise doivent être formés à la prestation de services d'avortement sécurisé, de haute qualité et fondés sur le respect des droits humains. Il est presque toujours nécessaire d'organiser des ateliers consacrés aux attitudes, aux valeurs et aux croyances, et il est préférable de les dispenser en amont de la formation technique et de la mise en place des services.

Les équipements et les médicaments opportuns et probants doivent être mis à disposition dans les situations de crise, et les populations affectées par une crise doivent être informées des types de services d'avortement disponibles et des conditions dans lesquelles ces services peuvent être dispensés.

La FIGO exhorte toutes les sociétés nationales membres à :

- inclure le sujet de l'accès à l'avortement sécurisé dans les situations de conflit et humanitaires dans leurs efforts de plaidoyer auprès des gouvernements nationaux et des principales parties prenantes
- promouvoir cette déclaration lors de leurs congrès et réunions nationaux et régionaux, en tant qu'outil essentiel pour réduire la mortalité et l'invalidité maternelles dues aux avortements à risques.

## Les engagements de la FIGO

La FIGO s'engage à :

- plaider pour la dépénalisation de l'avortement dans tous les contextes, en mettant fin à la criminalisation des femmes, des filles et des prestataires de soins pour avoir aidé ou soutenu l'autogestion de l'avortement afin d'encourager un meilleur accès aux services dans les contextes humanitaires<sup>7</sup>
- contribuer au plaidoyer régional et mondial auprès des organisations partenaires et mondiales, y compris les Nations Unies, pour que l'avortement sécurisé devienne un service de santé maternelle essentiel
- collaborer avec l'OMS, l'UNFPA, l'IAWG et d'autres organisations internationales pour élaborer une recommandation commune sur la nécessité d'inclure les soins liés à l'avortement dans toutes les réponses humanitaires
- prendre l'initiative, au niveau mondial, de plaider en faveur d'un partage des tâches en matière de soins liés à l'avortement et d'autogestion de l'avortement médicalisé avec les prestataires de niveau intermédiaire et d'autres groupes de professionnels de la santé lorsque l'accès à des médecins est limité<sup>8</sup>
- affirmer d'une seule voix que les services d'avortement doivent être disponibles et prioritaires pour les femmes et les filles du monde entier, quel que soit leur statut.

## Références

<sup>1</sup> L'agence des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR). *Aperçu statistique*.

<https://www.unhcr.org/fr/aperçu-statistique.html>

<sup>2</sup> Radhakrishnan A, Sarver E, Shubin G. Protecting safe abortion in humanitarian settings: overcoming legal and policy barriers. *Reprod Health Matters*. 2017;25(51):40–7.

<sup>3</sup> FIGO. *La Déclaration de Carthagène*. <https://www.figo.org/fr/ressources/figo-statements/cartagena-declaration>

<sup>4</sup> FIGO. *Déclaration de la FIGO à l'occasion de la Journée internationale pour un avortement sans risque*. <https://www.figo.org/fr/declaration-de-la-figo-loccasion-de-la-journee-internationale-pour-un-avortement-sans-risque>

<sup>5</sup> FIGO. *Déclaration de la FIGO – Accès à l'avortement et sécurité avec COVID-19*. <https://www.figo.org/fr/acces-lavortement-et-securite-avec-covid-19>

<sup>6</sup> Fetters T, Rubayet S, Sultana S, et al. Navigating the crisis landscape: engaging the ministry of health and United Nations agencies to make abortion care available to Rohingya refugees. *Confl Health* 14, 50 (2020). <https://doi.org/10.1186/s13031-020-00298-6>

<sup>7</sup> FIGO. *Déclaration de la FIGO – La FIGO appelle à la dépénalisation totale de l'avortement sécurisé* <https://www.figo.org/fr/ressources/figo-statements/figo-calls-total-decriminalisation-safe-abortion>

<sup>8</sup> FIGO. *Déclaration de la FIGO – La FIGO approuve l'adoption permanente de services d'avortement par télé-médecine* <https://www.figo.org/fr/La-FIGO-approuve-les-services-d%27avortement-télé-médecine>

## À propos de la FIGO

La FIGO est une organisation professionnelle qui regroupe plus de 130 associations de gynécologie obstétrique du monde entier. La FIGO a pour vision d'offrir aux femmes du monde entier le niveau le plus élevé possible de santé et de bien-être sur le plan physique, psychologique, reproductif et sexuel tout au long de leur vie. Pour mettre en œuvre cette vision, le travail de la FIGO repose sur quatre piliers : l'éducation, l'application de recherches, la sensibilisation et le renforcement des compétences.

La FIGO fait figure de chef de file dans de nombreuses activités de programme mondial et met plus particulièrement l'accent sur l'Afrique subsaharienne et l'Asie du Sud Est. La FIGO entreprend des actions de plaidoyer d'envergure internationale, notamment en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile et des adolescents et aux maladies non transmissibles (ODD 3). La FIGO travaille également à améliorer le statut des femmes et à leur permettre de participer activement pour exercer leurs droits sexuels et reproductifs, notamment en luttant contre les mutilations génitales féminines et les violences basées sur le genre (ODD 5).

Enfin, elle fournit des services d'éducation et de formation à ses sociétés membres et renforce les capacités de celles issues de pays à faible niveau de ressources, par le renforcement du leadership et des bonnes pratiques et par la promotion du dialogue sur les politiques.

La FIGO entretient des relations officielles avec l'Organisation mondiale de la santé et opère à titre d'organe consultatif auprès des Nations Unies.

## À propos des termes que nous utilisons

Dans nos documents, nous utilisons souvent les termes « femme », « fille » et « femmes et filles ». Nous reconnaissons que toutes les personnes qui ont besoin d'un accès aux services de gynécologie-obstétrique ne s'identifient pas en tant que femme ou fille. Tout individu, quelle que soit son identité de genre, doit bénéficier d'un accès aux services et aux soins appropriés, inclusifs et respectueux.

Nous employons également le terme de « famille ». Le cas échéant, nous faisons référence à un groupe reconnu (qu'il s'agisse de liens du sang, de mariage, de partenariat, de concubinage ou d'adoption), dont les membres sont émotionnellement liés, et qui constitue une unité au sein de la société.

La FIGO admet que certains éléments de langage utilisés ne sont pas inclusifs en tant que tels. La FIGO analyse rigoureusement les mots et les expressions qu'elle emploie pour parler des personnes, de la santé, du bien-être et des droits, afin de démontrer son engagement à développer et à proposer des politiques, des programmes et des services inclusifs.

**Pour toute question** Rob Hucker, responsable de la communication et de l'engagement  
[rob@figo.org](mailto:rob@figo.org) +44 (0) 7383 025 731

## Référence de la présente déclaration

Fédération Internationale de Gynécologie et d'Obstétrique. *Déclaration de la FIGO – Pour un accès sécurisé à l'avortement dans des situations de conflit et d'urgence humanitaire*. 2023. Disponible sur : [www.figo.org/comms-team-will-finalise-this](http://www.figo.org/comms-team-will-finalise-this)